

**CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES**  
**GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL**

Séance publique du lundi 25 février 2019

Openbare vergadering van maandag 25 février 2019

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16h15 sous la présidence de Mme Liesbet Temmerman, Présidente.

De openbare vergadering wordt geopend om 16h15 onder voorzitterschap van mevr. Liesbet Temmerman, Voorzitster.

Excusés – Verontschuldigen : Mmes Opoku Bosombra et Jellab, MM. Talbi et Fassi-Fihri.

**Procès-verbal de la séance du 11 février 2019**

**Notulen van de zitting van 11 februari 2019**

**Mme la Présidente.**- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la Nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 11 février 2019 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 11 februari 2019 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

**Communications - Mededelingen**

**Mme la Présidente.**- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 78 à 86 et 91 à 93 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 21/02/2019.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 78 tot 86 en 91 tot 93 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 21/02/2019.

- **L'urgence est admise à l'unanimité.**
- **De dringendheid wordt eenparig aangenomen.**

### **Questions orales - Mondelinge vragen**

**Mme la Présidente.**- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

S'agissant du point 86 concernant la motion relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, la version finale du texte est en ligne sur la plateforme Sharepoint. Des exemplaires papier ont été distribués.

**M. Weytsman.**- La discussion de cette motion ne peut-elle être remise au prochain Conseil ?

**M. Wauters.**- Nous appuyons cette demande.

**Mme la Présidente.**- Acceptez-vous que la discussion des deux motions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes soit reportée à la prochaine séance ?

**Mme El Bakri.**- Dans l'absolu, je ne suis pas contre. Toutefois, notre texte a été déposé dans les délais et nous avons tout intérêt à le soumettre à la cosignature de tous les groupes. La grève du 8 mars est un moment historique pour la Belgique. Il serait dommage de tenir ce débat après cette date.

**M. Wauters.**- Il ne serait pas pertinent de discuter des deux textes séparément, alors que tous les groupes sont prêts à proposer un texte commun. Je suggère donc que nous travaillions ensemble en groupe de travail sur une motion portée par l'ensemble du Conseil communal.

**M. Ouriaghli,** échevin.- Il s'agit d'une matière importante qui mérite un débat serein.

Je propose de remettre la discussion et d'élaborer une motion commune qui emporterait l'unanimité du Conseil communal. Une section réunie pourrait même être organisée sur cette question.

**Mme El Bakri**.- Une plateforme citoyenne prépare la grève du 8 mars depuis des mois. Le PTB a déposé une proposition de motion il y a une semaine. Je suis ouverte au dépôt d'amendements et à une cosignature par l'ensemble des partis. Le prochain Conseil communal a lieu le 11 mars. Or l'un des objectifs de la présente motion était de soutenir les femmes employées par la Ville de Bruxelles et qui souhaiteraient se joindre au mouvement de grève.

**De heer Vanden Borre**.- Transparantie moet het basisprincipe zijn. Ik heb er al herhaaldelijk op aangedrongen om de besluiten van de gemeenteraad openbaar te maken. Dat zou ook moeten gelden voor de documenten die aan de basis van die besluiten liggen.

Op de agenda van vandaag staan drie interpellaties, drie moties en een aantal vragen. Geen enkele daarvan is beschikbaar voor de gemeenteraadsleden. Daarom vraag ik dat dergelijke documenten in de toekomst op tijd beschikbaar zijn om het debat erover te kunnen voorbereiden. Ik kan mij op dit ogenblik onmogelijk uitspreken over een motie waarvan de tekst nog maar net werd uitgedeeld.

**Mme Loulaji**.- Les deux textes traitent de la question des femmes. Notre texte a été déposé à temps, contrairement au vôtre. Il serait injuste que le débat soit remis à quinze jours.

**Mevrouw Stoops**.- Ik wil alle vrouwen en mannen oproepen om het rustig te houden. Ik ben heel blij dat de twee moties er zijn en ik ben blij dat er aandacht komt voor de rechten van de vrouwen, en eigenlijk ook van de mannen, want die hebben het ook niet altijd gemakkelijk.

Mevrouw de voorzitter, ik stel voor dat we iedereen tien minuten de tijd geven om de moties te lezen. Het is immers belangrijk dat ze vóór acht maart worden besproken. Het zou jammer zijn de bespreking ervan te moeten uitstellen. We wisten immers al lang dat acht maart in aantocht was. De motie van het College is zeker de moeite waard.

*(Colloques)*

**M. Weytsman**.- Dans son texte, le Collège omet de formuler les engagements que la Ville de Bruxelles est prête à prendre. Nous déposerons donc quelques amendements.

**De heer Vanden Borre**.- Ik begrijp het voorstel van mevrouw Stoops, maar het is onmogelijk om de motie op tien minuten tijd te bestuderen. Ik moet mijn achterban raadplegen en daarvoor heb ik meer tijd nodig.

**Mme Dhont**.- Le 8 mars approche. Nous devons donc décider aujourd'hui.

**Mme Lalieux**.- Les politiques de la Ville en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ne s'arrêteront et ne commenceront pas ce 8 mars. L'échevin compétent organise depuis des années une Semaine des droits de la femme et des actions sont lancées par l'ensemble des échevinats. Le texte de la majorité est plus complet que celui de l'opposition. Travaillons ensemble sur un texte qui soit le plus complet possible. Le Bourgmestre et l'échevine du personnel peuvent faire une déclaration officielle sur la demande d'arrêt de travail des femmes.

**Mme Nagy**.- Je suggère de suivre les propositions de Mme Lalieux et M. Ouriaghli, et de remettre à quinze jours le vote de la motion, au lieu de travailler dans l'urgence.

*(Colloques)*

**Mme El Bakri**.- Le collectif en charge de ce dossier est mobilisé depuis le mois d'octobre. Le PTB a déposé un texte dans les délais impartis. La majorité, elle, a déposé un texte il y a à peine une heure. Nous sommes ouverts au dépôt d'amendements. Cette grève des femmes est un moment historique. Le minimum serait de voter un texte avant ladite journée de grève. Sans cela, notre démarche n'aurait aucun sens.

J'espère que ce petit jeu ne durera pas six ans ! Chaque fois que le PTB dépose une motion, le PS court derrière lui et en dépose une autre...

**Mme la Présidente**.- Nous devons à présent nous prononcer sur le report des deux motions et la tenue d'une section réunie ad hoc.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**Mme la Présidente**.- Adoptés.

## **Interpellations citoyennes - Interpellaties van burgers**

### **Demande d'interpellation introduite par M. Quentin Parete au nom de l'asbl**

#### **Plan B concernant la répercussion du coût de l'échec de l'Eurostadium**

**M. Parete.**- Comme l'a déclaré l'échevin des sports le 17 décembre, la page de l'Eurostadium est définitivement tournée. Nous aimerions savoir combien ce projet nous aura coûté. Nous ne sommes pas ici pour critiquer les chiffres qui vont nous être donnés, ni pour mettre en cause la capacité de la Ville de mener à bien des projets. Nous demandons juste un cadastre détaillé de toutes les dépenses liées à ce projet d'Eurostadium. Par dépenses, nous entendons :

- tous les frais d'avocats liés à l'Eurostadium ;
- tous les frais d'étude et de conception, et tout autre document constructif ainsi que les frais d'ingénierie, d'architecture et d'aménagement urbain ;
- tous les frais liés aux réunions (locations de salles, frais de restaurant, frais de transport, frais d'hôtellerie et tous autres frais liés à la rencontre des intervenants dans ce dossier ;
- tous les frais de promotion de l'Eurostadium (publicité, vidéo, maquette...)
- tous les frais liés aux travaux préparatoires effectués sur le site du Parking C du Heysel ;
- tous les frais liés à la cessation de contrat avec le promoteur du projet.

En plus de ces frais, nous demandons que soit détaillé le rôle de l'asbl Euro Brussels 2020, ainsi que ses comptes. En 2015, Transparencia a évoqué un subside de 150.000 € de la Ville de Bruxelles. A-t-il été probngé les années suivantes ? Les documents disponibles relatifs au fonctionnement de cette asbl sont assez succincts. Presque la moitié des subsides octroyés étaient dévolus à des salaires. Quel était le rôle des personnes employées par cette asbl ? (Cela pour éviter que l'on ne dise « À Bruxelles, la vie est belle dans les asbl. »)

**M. le Bourgmestre.**- Pour rappel, en lançant la procédure de mise en concurrence

dans la perspective d'installer un stade sur le Parking C, la Ville de Bruxelles a répondu à une demande émanant de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Union belge de football ayant pour objet de construire un stade permettant de remplacer l'actuel stade Roi Baudouin qui est, reconnaissons-le, vieillissant.

Les initiateurs de ce projet avaient pour ambition de réaliser cette nouvelle infrastructure dans un délai permettant d'accueillir plusieurs matches de l'Euro 2020, pour lequel une asbl (Euro Brussels 2020) avait été créée.

Il est évident qu'au vu des contraintes d'une telle opération, il a fallu s'entourer d'experts tant juridiques que techniques. Une des contraintes imposées par la Région était de ne pas engager de budget public dans l'investissement lié au bâtiment, ce qui impliquait de réaliser une opération complexe de partenariat public-privé.

Il y a beaucoup à dire sur cette opération, mais, comme vous le savez, l'affaire est portée devant la justice en telle sorte que je ne puis m'avancer dans l'appréciation globale que j'ai de l'opération.

D'un point de vue factuel, qu'il me soit permis d'énoncer une série d'éléments qui seront utiles à la compréhension du contenu de ce dossier.

D'abord, l'appel au marché a abouti à la désignation d'un partenaire et à l'élaboration d'une convention comprenant une multitude de paramètres. Parmi ceux-ci figuraient, au titre de conditions suspensives, la nécessité d'avoir un club résident, la désignation effective comme ville hôte de l'Euro et l'obtention d'un permis.

Ensuite, il est clair qu'aucune des trois conditions susvisées n'a été rencontrée.

Enfin, notre thèse selon laquelle le contrat est inexistant est contestée par l'ancien partenaire devant les tribunaux.

Tout le monde comprendra, par ces quelques éléments, que ce dossier est très technique. À juste titre, personne n'aurait compris que nous ne nous soyons pas entourés pour négocier une telle opération. La situation dans laquelle nous nous

trouvons, largement due à l'absence de volonté de donner un permis, mais aussi à l'incapacité de trouver un club résident, nécessite elle aussi une grande prudence et des conseils extérieurs pour que nous puissions récupérer la pleine et entière disposition du terrain dans les meilleures conditions possible.

À ce jour, les montants exposés ont été les suivants :

- subside à l'asbl Euro Brussels 2020 : 107.587 € ;
- analyse techniques, élaboration des plans, validation des différentes études de mobilité, préparation et validation d'un calendrier. Association momentanée KCAP-ARUP-Fakton : 423.910 € ;
- association d'avocats Lydian : 998.298 €.

La promotion du stade, dont les vidéos, était à charge du partenaire privé.

À ces montants s'ajoutent 12 millions € de capitalisation de la société de gestion du futur parking, dont on doit souligner qu'ils ne constituent pas une dépense, mais un investissement, puisque la société en question affichait de très bonnes prévisions de rentabilité. Soulignons que cet argent pourra être récupéré sans problème, puisqu'il a été transféré à Neo, qui est notre instrument de capitalisation partagé avec la Région sous la forme d'une coopérative, et qu'il n'a pas été libéré dans le capital de la société nouvellement créée. En d'autres termes, cet argent est toujours sous notre contrôle, dans un outil public.

On doit également ajouter environ 400.000 € engagés par Brussels Expo pour remettre le parking en état à la suite des travaux d'exploration archéologique réalisés par Ghelamco pour préparer l'exécution des travaux liés au permis qui lui a été finalement refusé. Comme le concessionnaire débouté ne remettait pas le parking en état, nous avons décidé de le reprendre en charge, quitte à nous retourner ensuite contre ce dernier.

Enfin, nous devons malheureusement encore supporter les frais de la procédure judiciaire qui se profile, puisque notre ex-partenaire Ghelamco conteste notre

approche de l'inexistence de contrat.

**M. Parete.**- Comment ces coûts seront-ils résorbés ? Dans le budget 2019 ou sur l'ensemble de la législature ?

**M. le Bourgmestre.**- Tous les montants que je vous ai cités ont déjà été engagés et dépensés. Les seuls frais restants éventuels sont les frais d'avocats, qui seront inscrits au budget 2019.

**Demande d'interpellation introduite par M. Quentin Parete au nom de l'asbl**  
**Plan B concernant les conditions de travail des distributeurs du magazine Le**  
**Brusseleir**

**M. Parete.**- En sortant d'un magasin, j'ai croisé une personne distribuant un magazine avec une poussette un peu bricolée. Cette situation m'a interpellé, car j'estime que chacun doit travailler dans des conditions décentes. Et j'ai été d'autant plus surpris de constater qu'il s'agissait du magazine le Brusseleir. Bruxelles est une capitale, elle accueille les institutions européennes, le siège de l'OTAN. Au titre de Bruxellois, je regrette que le magazine qui promeut ma Ville soit distribué de cette manière. Notre image en est ternie.

J'imagine que la Ville de Bruxelles, plus grande commune de Belgique, a beaucoup de choses à gérer, mais pareille situation ne me semble pas correcte.

**M. le Bourgmestre.**- La distribution du journal communal le Brusseleir n'est pas effectuée par des agents de la Ville, mais par un prestataire de services, à savoir l'entreprise Together & Partners. Nous ne sommes donc pas en mesure de communiquer les contrats des distributeurs du journal communal. Faisant suite à votre interpellation, nous avons néanmoins interrogé la société dont question qui nous a donné la réponse suivante : « La société emploie depuis de nombreuses années comme sous-traitant pour la distribution la société Span Diffusion qui a une expérience de plus de 25 ans sur Bruxelles. Span Diffusion travaille avec une série de



prestataires indépendants sous contrat type, que nous pouvons vous transmettre. Chaque société ou indépendant qui contracte avec Span Diffusion est libre de travailler avec les moyens qui lui semblent le plus opportuns pour la bonne marche de son travail.

Faisant suite aux photos diffusées, le prestataire envisage de tester différents types de transport de type trolley de facteur pour améliorer l'image de la distribution du Brussels. Nous serons donc attentifs à inclure des clauses sociales lors du renouvellement du marché public pour la distribution de notre journal communal. »

**M. Parete**.- Dans l'accord de majorité, il est indiqué que « comme employeur, la Ville doit montrer l'exemple en termes de conditions de travail pour ses agents et, plus encore, à l'égard de plusieurs publics cibles importants ». J'entends que des mesures seront prises.

**Demande d'interpellation introduite par Mme Maria Demin au nom de l'asbl  
Plan B concernant le projet "Crystal City" à la Résidence Grétry**

**Mme Demin**.- Ik wijs erop dat ook deze vraag wordt gesteld namens de vzw Plan B. Le 17 décembre, nous avons entendu dire dans cette très belle salle que Bruxelles était la Ville de la zwanze et de la bonne bouffe. Cette interpellation citoyenne n'est pas une zwanze et nous ne parlerons pas de bonne bouffe.

Depuis peu, une nouvelle majorité s'est mise en place à la Ville de Bruxelles. De cette majorité est ressorti un accord ambitieux marquant une volonté d'ancrer davantage la participation citoyenne dans le processus politique. Cette majorité veut aussi développer le commerce en meilleure concertation avec les différents acteurs.

La présente interpellation concerne le projet Crystal City, un projet commercial d'envergure au cœur du piétonnier. L'accord de majorité évoque « un programme ambitieux d'économie circulaire ». Elle affirme que « ce que nous mangeons tous les jours a un impact direct sur notre santé et celle de la planète ». La majorité

souhaiterait « adopter une approche écologique du commerce ». Selon elle, « la diversité des commerces fait la richesse d'un quartier et renforce son attractivité ». « Il est important d'assurer des équilibres dans l'offre commerciale pour éviter l'accumulation de commerces identiques ou de mêmes types. » Elle élaborera « une stratégie de gestion des espaces commerciaux au sein de la Régie foncière et du CPAS pour équilibrer ou compléter le mix commercial dans un quartier ».

L'accord de majorité rappelle que « la Ville de Bruxelles a récemment décidé de lancer une réforme ambitieuse et inédite de la gouvernance concernant son fonctionnement et plus particulièrement celui de ses structures. Ce travail d'inventaire, de transparence et de bonne gouvernance sera poursuivi dès lors qu'il est essentiel pour restaurer la confiance des citoyens (...) ».

Elle affiche sa volonté de « rendre le cœur de Bruxelles à ses habitants » et de « faire revenir le petit commerce sur les boulevards du centre ». Dans ce contexte, le projet Crystal City, au cœur de ce piétonnier, interpelle sur deux axes : l'accord de concession et l'affectation.

Pour le premier point, il faut rappeler que ce bâtiment (la résidence Grétry) appartient à la Régie foncière. La Ville a, selon les informations disponibles, conclu un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans avec le consortium Hanseeuw Group.

Dans le cadre de la transparence et étant donné qu'il s'agit d'un bien de la Régie, nous demandons que soit rendu public ce bail dans sa totalité. En plus, nous demandons que soit expliqué de façon détaillée pourquoi le choix s'est porté sur cette société et pas une autre. Cette demande est justifiée par le fait que la personne en charge du projet au sein du consortium n'est autre que X, une personne depuis longtemps engagée dans un parti de la majorité et candidate aux dernières élections communales. Il est donc étonnant de voir les liens de proximité entre tous les intervenants. C'est pourquoi, en faisant la transparence et en expliquant les motivations du choix, des suspicions légitimes pourront être dissipées.

Le second point est l'affectation de cette future surface commerciale. D'après les

déclarations dans la presse, tout porte à croire que va s'y implanter un restaurant de la chaîne de hamburgers préférée des Américains. Considérant la logique et la volonté de la Ville d'inciter à manger une nourriture saine et d'avoir une offre commerciale équitable, il est quelque peu paradoxal qu'un des bâtiments dont elle est propriétaire abrite l'une des plus grandes surfaces de fast food du pays.

De plus, nous ne voyons pas en quoi l'implantation d'une telle enseigne améliorera la vie des habitants.

Nous vous demandons donc de fournir une explication sur le choix du concessionnaire et le point de vue de la nouvelle majorité quant à l'arrivée d'un maxi fast food au cœur de Bruxelles, alors que d'autres villes d'Europe ont fait le choix d'interdire ce type d'enseigne.

Nous vous remercions de votre attention et attendons de votre part une réponse claire et détaillée pour que nous puissions informer tous les citoyens de la Ville.

**M. Ouriaghli**, échevin.- Le Crystal City est effectivement un projet qui se greffe sur une propriété de la Régie foncière. Il est né de la volonté de trouver une solution à la rupture du liseré commercial et aux autres nuisances que créait la cour du bâtiment Grétry. Cette ancienne typologie urbaine ne convenait plus aux usagers actuels de la Ville. Dès lors, la Régie foncière a décidé de faire appel à des investisseurs privés pour mener le projet.

Pour ce faire, l'octroi d'un droit réel, à savoir un bail emphytéotique, au profit d'un tiers a été opéré en toute transparence et uniquement dans l'intérêt du développement de la Ville, notamment en vue d'une mixité commerciale.

Une mise en concurrence a été publiée au bulletin des adjudications en date du 10 mars 2015, suivant les modalités approuvées par le Conseil communal le 3 novembre 2014. La procédure juridique et les modalités administratives ont été approuvées par la tutelle le 7 janvier 2015.

À l'issue de la publication, deux candidatures ont été introduites : celle d'AG Real Estate et celle du Groupement Grétry Shopping Center (consortium Hanseeuw

Group). Elles ont été analysées au regard de quatre critères d'attribution définis préalablement dans le cahier des charges :

- la qualité fonctionnelle de l'implantation des volumes ;
- la méthodologie opérationnelle des travaux et de son planning ;
- le projet d'exploitation ;
- le prix.

Dès lors, après analyse, le marché a été attribué, en toute clarté et dans le strict respect de la réglementation sur les marchés publics, à la firme ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse, à savoir Grétry Shopping Center-Hanseeuw Holding SA, avec 94,5 points, alors que l'autre candidat avait obtenu 71,4 points.

Le bail emphytéotique signé le 6 mars 2017 est un droit réel concédé sur la base d'un document contractuel liant les deux parties. Il peut dès lors agir comme un propriétaire et il lui appartient de développer son projet à ses frais en contrepartie des redevances fixées.

Tous les documents ayant permis la décision du Collège du 17 septembre 2015 sont publics : appel à candidatures et cahier des charges, offres et analyse des offres. Quant au bail proprement dit, demande a été faite à notre service juridique de nous indiquer si la consultation nécessitait l'accord des deux parties.

Quant au sous-entendu de collusion avec le project manager, la procédure que je viens de décrire permet de comprendre que ce n'est qu'un fantasme. Cette personne a le droit d'être entrepreneur et d'avoir un emploi au sein de ce consortium. L'inverse serait discriminatoire.

Concernant le focus qui est fait sur le choix du consortium d'y installer un Burger King, cette société a simplement racheté le Chi-Chi's qui était en droit de rester locataire dans le futur projet. De plus, seul le détenteur du bail emphytéotique a le pouvoir de choisir ses locataires. Enfin, la Ville de Bruxelles n'a aucune base légale

pour restreindre la liberté d'entreprendre.

**Mme Demin**. - Au Moniteur belge, l'acte de constitution de la société Grétry Shopping Center date de fin janvier 2016.

Bien entendu, l'affectation du lieu en restaurant fast food relève du choix du propriétaire et nous n'avons pas à y intervenir. Toutefois, nous invitons la Ville à faire usage de son pouvoir d'influence en la matière et de proposer des conventions prévoyant un quota de produits locaux ou bio, ou un projet qui soit exemplaire en termes de déchets, par exemple.

**De heer Bauwens**. - Mevrouw de voorzitter, ik heb een vraag van technische aard. Hoe komt het dat een interpellatie vanmorgen per mail werd verstuurd, maar dat mijn mailbox van Brucity leeg is. Mevrouw Dhont noch ikzelf hebben de mail ontvangen. Het is vervelend dat de interpellaties niet online kunnen worden geraadpleegd. De agendapagina's over de burgerinterpellaties zijn gewoon leeg, we kunnen de inhoud ervan enkel tijdens de vergadering ontdekken. Zo ontstaat de indruk dat een burgerinterpellatie per definitie niet interessant is. Volgens mij hebben we hier te maken met een probleem op het vlak van democratie. We weten niet wat de interpellanten hier zullen komen vertellen. Ik hoop dat de voorzitter rekening zal houden met mijn opmerkingen.

**Mme la Présidente**. - Dans le cadre de la gouvernance et d'un Conseil communal citoyen, une série de points sont en cours de réflexion. Je prends note de votre proposition.

### **Dossiers de M. le Bourgmestre**

### **Dossiers van dhr. Burgemeester**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

### **Conseil de police - Démission - Remplacement**

**M. le Bourgmestre**. - J'informe les membres du Conseil communal de la démission

de M. Didier WAUTERS, élu membre effectif du Conseil de police par le Conseil communal en sa séance du 13/12/2018 et installé au Conseil de police le 29/01/2019 et des courriers de ses deux suppléants, M. MAMPAKA Bertin et M. FASSI-FIHRI Hamza, qui démissionnent comme suppléants et renoncent donc à leur installation comme membres effectifs en remplacement de M. WAUTERS.

Le Conseil doit prendre acte de cette démission de M. Didier WAUTERS comme membre effectif et de la renonciation de ses deux suppléants, M. MAMPAKA Bertin et M. FASSI-FIHRI Hamza, et constater dès lors qu'il n'y a plus de suppléants pour remplacer le membre démissionnaire.

J'informe les membres du Conseil de la disposition de l'article 19 alinéa 1, de la LPI qui dispose : « Lorsqu'un membre effectif cesse de faire partie du Conseil de police avant l'expiration de son mandat et qu'il n'a pas de suppléants, tous les conseillers communaux encore en fonction qui avaient signé la présentation du membre à remplacer peuvent présenter ensemble un candidat membre effectif et un ou plusieurs candidats suppléants. Dans ce cas, ces candidats sont proclamés élus, les candidats suppléants l'étant dans l'ordre de leur présentation. »

J'informe les membres du Conseil qu'en date du 11 février 2019, il a été réceptionné, en présence de M. Symoens, Secrétaire communal, une nouvelle présentation pour le mandat devenu vacant, signé par l'ensemble des conseillers qui avaient signé la présentation du membre démissionnaire.

Sont présentés dans l'acte de présentation déposé le 11 février 2019 :

- membre effectif : Bianca DEBAETS (l'acte de présentation est accompagné d'une déclaration d'appartenance linguistique néerlandaise) ;
- membres suppléants, dans l'ordre de présentation : 1) M. WAUTERS Didier, 2) M. MAMPAKA MANKAMBA Bertin.

Il appartient au Conseil communal de simplement constater que la présentation répond au prescrit de l'article 19 alinéa 1 de la LPI. Dans ce cas, et conformément à cette disposition, les candidats présentés pour le remplacement sont proclamés élus

sans nouvelle élection et donc sans vote, les candidats suppléants l'étant dans l'ordre de leur présentation.

J'invite donc Mme Debaets à prêter serment demain devant le Conseil de police.

**De heer Vanden Borre.**- Mevrouw de voorzitter, mijn vraag heeft betrekking op agendapunt 78. Het betreft de toekenning van de dankbaarheidsmedaille van de Stad aan de heer Daddy K.

De procedure werd in dezen niet gevolgd. Ik vraag me overigens af waarom de burgemeester plotseling dringend een medaille moest toekennen zonder de gemeenteraad erbij te betrekken. Ik stel vast dat de heer Daddy K – waarbij ik zijn verdiensten niet in twijfel wil trekken – binnenkort een optreden heeft.

Ik dring erop aan dat de burgemeester in de toekomst de gemeenteraad betreft bij de toekenning van medailles. Er bestaat een procedure en die moet worden gevolgd.

Voorts heb ik een bedenking bij de toekenning van een medaille. Het reglement betreffende de toekenning van medailles telt vier categorieën: personen die zich op een heroïsche wijze kenbaar maken; filantropische organisaties werkzaam in Brussel; symbolische persoonlijkheden zoals buitenlandse artiesten, die geen Belg zijn, personen die optreden ten gunste van de Stad Brussel en buitenlandse mandatarissen die samengewerkt hebben met de Stad Brussel. Ik vraag me af tot welke categorie de heer Daddy K behoort.

Ten slotte herinner ik eraan dat op 22 maart de herdenking plaatsvindt van de aanslagen van drie jaar geleden. Ik roep het College op om te overwegen een medaille van de Stad Brussel toe te kennen aan alle hulpdiensten en reddingswerkers die tijdens en na de aanslagen werden ingezet.

**De heer De Lille.**- Ik vind Daddy K een zeer sympathiek persoon en wat mij betreft, mogen vele mensen een dergelijke medaille ontvangen.

Ik ben het eens met de opmerking dat als er procedures bestaan, ze moeten worden gevolgd.

Ik heb een voorstel voor het College. Een medaille van de Stad Brussel is nog waardevoller als de toekenning ervan echt gedragen wordt door de burgers. Ik zou willen voorstellen aan het College om naast de speciale gevallen, die er altijd zullen zijn, een oproep te doen tot de Brusselaars en te vragen wie volgens hen dit jaar zo'n medaille zou moeten krijgen van de Stad Brussel. Het kan bijvoorbeeld gaan over lokale mensen die zeer actief zijn geweest in een bepaalde wijk. Het is niet mogelijk om zichzelf te nomineren, maar men kan wel andere mensen voordragen. Een dergelijk initiatief bestaat in weinig gemeenten, maar het zou voor een samenhangingsgevoel bij de Brusselaars kunnen zorgen. Het zou van die medaille ook echt een medaille van alle Brusselaars maken. Ik hoop dat het College mijn voorstel in overweging wil nemen.

**M. Coomans de Brachène**.- Nous nous réjouissons de voir Daddy K, un artiste authentiquement bruxellois, reconnu par la Ville de Bruxelles. Malheureusement, cette reconnaissance se fait à nouveau dans l'urgence, sans respecter les procédures en vigueur. Or cette personne habite Bruxelles. Je demande que lesdites procédures soient, à l'avenir, respectées. Je comprends que pour Claudia Cardinale, qui passe moins souvent par Bruxelles, une remise de médaille se fasse dans une certaine urgence...

Je soutiens la proposition de M. Vanden Borre relative à la reconnaissance des services de sécurité présents lors des attentats survenus il y a trois ans. Il y a huit ou dix ans, nous avons remis une médaille à Dick Annegarn. J'avais estimé à cette occasion qu'il serait également opportun de reconnaître Bénabar qui, lui aussi, a écrit une très belle chanson sur Bruxelles.

**M. Mampaka**.- Nous Belges avons du mal à reconnaître nos artistes. Daddy K a déjà



une très longue carrière à son actif. La proposition de reconnaissance a donc tout son sens. Toutefois, je demande aussi que les procédures soient respectées à l'avenir.

Quant à la proposition de M. De Lille, j'estime que les acteurs politiques doivent prendre leurs responsabilités et choisir eux-mêmes les personnes à qui ils souhaitent rendre hommage.

**M. le Bourgmestre.**- Il est exact que nous avons précipité la procédure, mais après 30 ans de carrière, nous souhaitons lui rendre hommage. L'objectif était de coïncider avec son agenda. Nous ne distribuons pas de reconnaissances à tout-va. Nous procédons à l'octroi d'une citoyenneté d'honneur en moyenne une fois par an. En l'espèce, il s'agit d'une personne très humble qui a pourtant influencé la scène hip-hop.

Monsieur Vanden Borre, les services de secours ont déjà reçu la médaille de la reconnaissance après les attentats. Nous les avons accueillis lors d'une cérémonie organisée dans la Salle Gothique de l'hôtel de Ville.

S'agissant des procédures, nous veillerons à être plus vigilants et à ne plus agir dans la précipitation. Je le répète, nous ne galvaudons pas ce titre de reconnaissance. Nous l'avons notamment décerné à un jeune homme qui était monté dans un immeuble en feu pour en sauver des occupants. Il s'agit d'un acte symbolique fort.

Je m'engage à associer le Conseil communal aux prochaines décisions en la matière.

**M. Coomans de Brachène.**- Je souhaiterais intervenir sur le point 4 relatif au démontage et remontage d'une station Villo! Il est important de rappeler combien cette convention est une catastrophe. À l'époque, j'avais déjà dit tout le mal que j'en pensais, car le vélo n'en est qu'un accessoire du volet publicitaire, et pas l'inverse. En l'espèce, nous déplaçons une station qui sera, *in fine*, mieux située. Et en plus, nous devons déboursier 10.500 € ! Cela montre l'absurdité de ladite convention. Notre partenaire n'est pas à la hauteur de l'enjeu de mobilité. Selon moi, cette convention

doit être revue, car elle nous a coûté extrêmement cher en termes financiers et de mobilité.

**Mme El Bakri.**- Pourrions-nous disposer de l'accord dont question ?

**M. le Bourgmestre.**- Ce contrat est régional. Il s'agit en l'occurrence d'une station Villo! dont on pensait qu'elle devait être enlevée dans le cadre des travaux sur les boulevards du centre, mais qui n'a pas dû l'être. La station a donc été enlevée et remise en place. Cela sort du périmètre proprement dit de Beliris et est donc à la charge de la Ville. Le montant est conforme à l'avenant de la convention qui règle les modalités pour la station Villo! dans le cadre des boulevards, avec des prix forfaitaires plus avantageux pour la Ville. Il s'agit donc d'une erreur d'appréciation de la Ville.

**M. Coomans de Brachène.**- Je souhaiterais intervenir sur le point 11 relatif à la délégation pour les marchés publics. S'agissant des bus au diesel, Ecolo a voté ce point comme tout le monde le 23 avril 2018. Ne serait-il pas utile d'apporter des modifications pour rendre ces marchés publics plus transparents ?

**M. le Bourgmestre.**- Non.

### **Dossiers de M. l'échevin Hellings**

### **Dossiers van dhr. schepen Hellings**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

**M. Mampaka.**- Vous nous proposez un renouvellement de la convention pour un total de 225.000 €. Nous avons coutume de faire jouer dans nos équipes de grands joueurs étrangers. Je vous demande d'être très attentifs.

Le projet qui nous est soumis est la prolongation d'un accord que j'ai moi-même conclu. Nous avons dû déplacer l'Excelsior, car un problème se posait entre la composition de l'équipe, d'une part, et l'environnement économique et social des jeunes, d'autre part. Très peu de jeunes des quartiers étaient impliqués dans le projet. Le soutien de la Ville ne suffisait pas à faire en sorte qu'ils se sentent intégrés dans le

projet. Ce projet était censé devenir autonome après 4 ou 6 ans, sans aucune subvention de la Ville. Ladite convention arrive bientôt à terme.

Dans le quartier dont question, où se situe le logement social Lorebru, nous avons créé un club de supporters avec les enfants du quartier. J'aimerais que nos jeunes soient admis à suivre les matches et les déplacements de l'équipe première. Sans cela, je me battrais contre la convention.

**M. Hellings**, premier échevin.- Je me réjouis comme vous des excellents résultats du Basic-Fit Brussels, actuellement premier du championnat. C'est un exploit !

En l'espèce, il ne s'agit pas du renouvellement d'une convention, mais de l'attribution de budgets par douzièmes provisoires à deux asbl : 150.000 € pour Brussels Basketball (qui porte l'équipe première) et 75.000 € pour le Royal Aera Excelsior de Bruxelles (qui porte l'équipe de jeunes).

Le Collège prépare la future convention qui réglera l'ensemble des investissements de la Ville dans ces deux clubs. L'objectif est de garantir la transparence et d'obliger les deux clubs à pratiquer l'inclusion par le sport. Je vous rejoins sur ces objectifs. Nous serons donc extrêmement attentifs lors de la négociation de la nouvelle convention que nous assortirons d'éventuelles clauses spécifiques. Je note votre suggestion de prévoir dans ladite convention un quota de places pour des jeunes de l'Excelsior, voire du Royal IV, lui aussi subventionné par la Ville de Bruxelles. Une fois le texte suffisamment élaboré, je vous propose d'en discuter en section. Nous devons être sûrs que l'investissement public bruxellois servira avant tout l'inclusion par le sport des jeunes de tous nos quartiers.

### **Dossiers de Mme l'échevine Hariche**

#### **Dossiers van mevr. de schepen Hariche**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

**M. Weytsman**.- Je félicite le Collège pour la mesure prise en faveur du télétravail. J'y vois une preuve de confiance dans le personnel concerné. Il s'agit d'une première

étape. Je souhaiterais que Mme Hariche et son administration nous présentent une première évaluation de la mesure dans six mois ou un an.

**Mme Hariche**, échevine.- Je vous remercie. Nous reviendrons devant vous pour vous présenter les résultats de l'expérience pilote, d'ici six mois ou un an, et pour envisager une extension du dispositif.

**M. Coomans de Brachène**.- Il y a plus d'un an, lorsque j'étais encore échevin, des agents de mes services pratiquaient déjà le télétravail. Sur quelle base légale ?

**Mme Hariche**, échevine.- Il s'agissait d'agents de la centrale d'achats. C'est l'expérience pilote dont nous parlons.

### **Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli**

#### **Dossiers van dhr. de schepen Ouriaghli**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

**De heer Vanden Borre**.- Mevrouw de voorzitter, ik heb een bedenking bij punt 79 betreffende de toekenning van subsidies aan diverse organisaties voor de activiteiten die zij organiseren tijdens de Week van de rechten van de vrouw.

Het is goed dat de aandacht daarop wordt gevestigd. Het thema van de week van de vrouw is dit jaar de objectivering van de vrouw. Volgens mij mag de Stad de ispanningen niet beperken tot het verlenen van enkele subsidies aan verenigingen. Ze moet echt meer doen dan dat.

Prostitutie is nog steeds een probleem in de straten van Brussel. De straatprostitutie is een duidelijk voorbeeld van de objectivering van de vrouw. Het gaat vaak om vrouwen die het slachtoffer zijn van mensen die het slecht met hen menen of die op een andere manier in de prostitutie zijn beland. In het verleden zijn er al vaak maatregelen aangekondigd, maar de Stad moet veel intenser en actiever ingrijpen. Subsidies alleen volstaan niet om het imago van de Stad als voorvechter van vrouwenrechten op te poetsen.

**M. Ouriaghli**, échevin.- Nous sommes d'accord avec vous. En matière de droits des femmes, il est toujours possible d'en faire plus, et c'est ce que nous essayons de faire. Nous avons d'ailleurs prévu une section réunie consacrée à ce sujet. Vous aurez alors l'occasion de formuler vos suggestions. Le plan d'égalité entre femmes et hommes a déjà donné lieu à beaucoup d'actions, mais nous devons aller encore plus loin. Ce plan sera réévalué l'année prochaine.

**De heer Vanden Borre**.- Toch krijgt men de indruk dat we ons in een processie van Echternach bevinden. Er worden maatregelen genomen, er is een politiereglement, maar dat wordt nog steeds onvoldoende afgedwongen. Er moet veel actiever en strenger worden gecontroleerd. We weten vaak wat de problemen zijn. Het is een kwestie van in te grijpen en niet weeral intenties kenbaar maken. Dat volstaat niet. Er moet meer worden ingezet. De woorden moeten worden omgezet in daden.

**De voorzitter**.- De schepen heeft er daarnet op gewezen dat er verenigde secties komen over dit onderwerp. Dat zal de gelegenheid bieden om het debat te integreren. Het punt waarover de heer Vandenborre het heeft, gaat over subsidies voor een aantal verenigingen. Tijdens de verenigde secties zullen we het debat daarover kunnen openen. Dit heeft niet meteen een rechtstreekse invloed op de stemming over de toekenning van de subsidies. De schepen heeft beloofd dat dit punt deel zal uitmaken van het debat in de verenigde secties.

**M. Coomans de Brachène**.- Je souhaiterais intervenir sur le point 14. Je sais que M. Ouriaghli n'est pas totalement responsable de ce dossier. Toutefois, à relire l'historique, il y a de quoi être dubitatif sur la gestion erratique de l'immobilier par la Ville de Bruxelles. La plupart des majorités y ont été partie prenante, d'une manière ou d'une autre. Toutefois, je note qu'une convention a été lancée en 1991, que le bâtiment construit a été démoli quinze ans plus tard pour y reconstruire autre chose...

Quelle catastrophe financière et patrimoniale !

**M. Ouriaghli**, échevin.- Il s'agit d'un bâtiment privé qui ne nous appartient pas.

**M. Coomans de Brachène**.- Une nouvelle convention a été octroyée, qui court jusqu'en 2090.

**M. Ouriaghli**, échevin.- La convention initiale courait déjà jusqu'en 2090. J'espère au moins que vous saluez le projet actuel.

**M. Coomans de Brachène**.- Les prix sont élevés.

**M. Weytsman**.- La Ville a donc acheté sur plan neuf logements situés dans un nouveau centre qui n'appartiendra pas à la Ville. Je déplore ce choix. On aurait pu laisser le secteur privé développer ce type de logements, sachant que ce quartier compte déjà beaucoup de logements publics moyens et sociaux.

À qui appartiendront ces logements ?

**M. Ouriaghli**, échevin.- Prioritairement à des personnes âgées. Comme vous le dites, le quartier compte beaucoup de logements publics, mais très peu sont destinés à des seniors qui souhaitent rester autonomes. Nous avons développé ce type de projet dans les Marolles et chacun s'accorde à reconnaître la qualité de ces logements et leur nécessité. Nous élaborons un projet similaire à Neder-over-Heembeek, rue de Ransbeek. L'objectif est de disposer de logements de qualité et accessibles. Nous répondons ainsi aux attentes du quartier. Le centre Harmonie œuvre dans ce quartier avec l'Association des locataires pour l'accès au logement.

**M. Coomans de Brachène**.- S'agissant du point 16, pourquoi la convention NRClick n'a-t-elle pas été soumise plus tôt ? Elle concerne tous les Bruxellois qui pourraient ainsi bénéficier d'une baisse substantielle de leurs frais d'énergie. Il s'agit d'un dispositif très intéressant mis en place par Sibelga. Je regrette donc que nous ayons perdu au moins un an.

**M. Ouriaghli**, échevin.- Je me renseignerai sur ce point.

**Dossiers de M. l'échevin Maingain**

**Dossiers van dhr. de schepen Maingain**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

### **Dossiers de Mme l'échevine Persoons**

#### **Dossiers van mevr. de schepen Persoons**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

### **Dossiers de M. l'échevin Pinxteren**

#### **Dossiers van dhr. de schepen Pinxteren**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

### **Dossiers de Mme l'échevine Houba**

#### **Dossiers van mevr. de schepen Houba**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

### **Vote**

**Mme la Présidente.**- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**Mme la Présidente.**- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

### **Motions - Moties**

**Proposition de motion commune déposée par l'ensemble des chefs de groupe du**

**Conseil communal, intitulée « Faire de la Ville de Bruxelles la première ville**

**Jeunes Aidants proches de Belgique »**

**Voorstel van gezamenlijke motie neergelegd door alle fractieleiders van de**

**Gemeenteraad: "Van de Stad Brussel de eerste Belgische Stad voor Jonge Mantelzorgers maken"**

**Mme Hariche**, échevine.- Comme convenu avec M. Weytsman, nous avons travaillé ensemble sur cette problématique à laquelle nous sommes sensibles, l'objectif étant d'aboutir à un texte commun. Chaque groupe politique a envoyé un représentant, à l'exception du PTB. J'espère toutefois que ce dernier s'associera aux autres membres du Conseil communal pour voter ladite motion.

Entre autres engagements, citons :

- former et sensibiliser les travailleurs de la Ville de Bruxelles et du CPAS afin de leur permettre de détecter les situations et de les appréhender avec la bienveillance qu'elles méritent ;
- collaborer pour ce faire avec l'asbl Aidants proches. Cette dernière était présente à la rencontre entre les représentants des groupes politiques, le représentant de l'instruction publique et Bravvo ;
- organiser des campagnes de sensibilisation ;
- veiller à proposer et à mettre en place une aide au niveau familial ;
- organiser des groupes de parole au sein des institutions ou orienter les jeunes vers l'asbl Jeunes aidants proches ;
- sensibiliser les agents de notre administration susceptibles d'être en contact avec des jeunes aidants proches (état civil...) ;
- développer des plateformes de communication suffisantes où les jeunes aidants auront accès à des informations communales qui les concernent ;
- améliorer la collaboration entre les différents services de la Ville concernés par cette problématique, l'instruction publique, Bravvo et le CPAS.

Après en avoir discuté longuement avec M. Weytsman, j'ai déposé un amendement qui vise à désigner le service Nota Bene comme référent pour veiller à la réalisation des points figurant dans la présente motion, mais aussi pour accompagner les jeunes dans leurs besoins et en rendre compte dans le rapport d'activité annuel de Bravvo.



**M. Weytsman**.- L'opposition joue un rôle de contre-pouvoir, de contrôle et de critique juste, mais il lui revient aussi de soumettre des propositions et de mettre en avant les priorités qui nous sont chères, en tout cas au MR et au Vld. Les aidants proches et les jeunes aidants proches en font partie. C'est seulement pour cette raison que nous avons déposé notre proposition de motion.

Le groupe de travail a pu œuvrer dans d'excellentes conditions et je remercie Mme Hariche qui en a assuré la coordination. Je remercie également tous les services de la Ville de Bruxelles (instruction publique, Bravvo, CPAS) qui y ont participé.

Nous parlons ici de jeunes Bruxellois qui vivent une situation particulière au quotidien. Les études montrent que 14 à 20 % des jeunes, tant néerlandophones que francophones, sont des jeunes aidants proches. Cela signifie qu'entre 14 et 20 % des jeunes Bruxellois consacrent entre 10 et 30 heures par semaine à aider un proche malade ou en situation de handicap. Ajoutons à cela tous les jeunes qui consacrent du temps à aider leurs parents dans les démarches administratives, y compris pour des problèmes de méconnaissance des langues.

Nous savons que le nombre de ces jeunes augmentera dans les prochaines années, avec l'allongement de l'espérance de vie.

Il n'existe pas assez d'infrastructures en Région bruxelloise pour accueillir ces familles ou proches malades, en situation de handicap ou de grande dépendance : accueils de jour, appartements accompagnés... Je crois néanmoins que la Ville de Bruxelles prend déjà, en grande partie, ses responsabilités dans ce domaine, avec le CPAS, les centres d'accueil, les maisons de repos médicalisées et de nombreuses écoles.

Outre ces efforts en termes d'investissement, il faut apporter des réponses à ces jeunes qui devront faire preuve de plus de maturité et prendre plus de responsabilités que

leurs collègues et amis.

La présente motion, notamment souhaitée par l'asbl Jeunes aidants proches située sur le territoire de la Ville de Bruxelles, fait de cette dernière la première ville à prendre des engagements forts dans ce domaine. Cela en complément de l'action du gouvernement bruxellois, en particulier de la ministre Céline Fremault qui travaille déjà sur la problématique des aidants proches. Il était important que la Ville de Bruxelles s'engage, en particulier pour les plus jeunes.

L'objectif essentiel de la présente motion est de faire connaître la situation des jeunes aidants proches auprès des personnels des hôpitaux, des écoles, des administrations de la Ville, mais aussi de la faire connaître par les jeunes aidants proches eux-mêmes. En effet, ces jeunes de 10 à 16 ans n'ont même pas conscience d'être de jeunes aidants proches, car ils ne connaissent pas cette définition. En prenant conscience de leur situation, ils réaliseront également qu'ils peuvent bénéficier de cours de remédiation dans les écoles et de lieux de parole qui seront organisés par l'instruction publique dans les écoles de la Ville et par les CPAS.

Je remercie l'ensemble du Conseil communal et les chefs de groupe qui ont participé à la rédaction de cette motion commune.

**M. Wauters**.- J'ajouterai que la mise en lumière d'une réalité souvent cachée est, effectivement, l'élément essentiel. Outre les actions déjà menées par la ministre Fremault, notre engagement vise à faire connaître des situations peu connues, mais qui touchent des jeunes dans leur vie quotidienne. En ce sens, l'action du pouvoir communal, le plus proche de la population, est fondamentale. Les mesures envisagées sont excellentes.

Je salue le fait d'avoir intégré dans le texte, à notre demande, l'organisation de campagnes de sensibilisation au travers du réseau associatif, très présent sur notre territoire dans des matières comme l'aide scolaire, la médiation...

C'est en travaillant ensemble que nous pourrions créer des structures qui amélioreront et soulageront le quotidien des jeunes aidants proches.

Je suis heureux de voir cette motion votée, je l'espère, à l'unanimité.

### Vote

**Mme la Présidente.**- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion.

*(Il est procédé au vote par assentiment.)*

**Mme la Présidente.**- La proposition de motion est adoptée à l'unanimité.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

### **Proposition de motion introduite par MM. et Mmes Bauwens, Dhont, El Bakri, Loulaji, Tahiri et Talbi concernant le maintien des boîtes rouges et une amélioration du service universel de bpost**

**M. Tahiri.**- Bpost a annoncé, à la fin 2018, la suppression de plus de 3.000 boîtes postales rouges sur l'ensemble du territoire national, dont 350 en Région bruxelloise et 61 à la Ville de Bruxelles.

Cette mesure touchera directement les citoyen.ne.s, à commencer par les publics les plus fragilisés. Il s'agit de plusieurs milliers de lettres qui, chaque jour, ne pourront plus être déposées dans leur boîte habituelle. Il faudra pour cela aller plus loin. Or poster son courrier reste une absolue nécessité pour bon nombre d'entre nous.

Comment feront les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, si la boîte rouge au coin de leur rue disparaît ?

Cette mesure va par ailleurs à l'encontre du principe de relocalisation de l'économie, si important sur le plan écologique.

Enfin, elle affectera l'emploi chez bpost, alors que le personnel ne cesse de diminuer depuis 20 ans et que l'entreprise réalise pourtant de très beaux bénéfices (plus de 400 millions € par an).

Pour ces raisons, le PTB demande à la Ville de Bruxelles de :

- s'opposer à la diminution du nombre de boîtes rouges par bpost sur son territoire ;
- être solidaire avec les autres communes victimes d'une diminution du nombre de boîtes rouges ;
- vouloir un service postal public fort, moderne et efficace dans l'intérêt de ses habitants.

**Mme Lalieux**.- La raison de ma prise de parole est que bpost est une société publique autonome détenue à 50 % par l'État fédéral et qu'elle fait l'objet de nombreux débats au sein de la commission infrastructure, que je préside.

*(Remarque de M. Coomans de Brachène)*

Ce dossier doit donc être discuté à un autre niveau de pouvoir.

Offrir des services publics proches du citoyen, tel est l'objectif de ce Collège. Une « ville à 10 minutes » avec un redéploiement des services constitue le concept central de son programme. Bien entendu, nous ne nous réjouissons pas de l'annonce d'une diminution du nombre de boîtes postales rouges. Le Collège a transmis un courrier au CEO de bpost demandant une cartographie des boîtes postales sur le territoire de la Ville de Bruxelles. L'ensemble des groupes ont participé au débat sur le service universel et les boîtes postales au parlement fédéral. Un nouveau contrat de gestion a d'ailleurs été adopté par la majorité fédérale.

La meilleure solution consiste, non pas à entrer en conflit avec cette entreprise publique autonome, mais à tenter d'éviter le non-déploiement, lequel a été validé par ledit contrat de gestion. Le ministre De Croo a accepté la limitation du service universel et du nombre de boîtes postales. Le débat a donc été mené au niveau fédéral avec l'opposition de certains groupes et l'absence d'autres.

Le Collège ne reste pas sans réagir, mais des motions de ce type ne me semblent pas opportunes.

**M. Hellings**, premier échevin.- Je vous répondrai au titre d'échevin du climat. Je rappelle la nécessité de n'exclure aucun citoyen du mode de communication par lettre. Tel est le sens du courrier du Bourgmestre adressé au CEO et auquel Mme Lalieux a fait référence. En commission du 8 janvier 2019, le ministre des Communications, M. De Croo, a répondu ce qui suit à une série de parlementaires, dont Mme Lalieux, M. Vanden Burre et un parlementaire cdH : « Bpost préfère attendre la réaction des communes avant de publier une liste complète et définitive des boîtes qui seront appelées à disparaître. »

Votre proposition de motion demande au Collège d'agir. Or il a déjà agi en envoyant un courrier au CEO de bpost. Nous partageons les objectifs de votre motion. Un dialogue a été établi entre bpost et la Ville visant à ce que tous les habitants disposent d'une boîte postale à moins de 500 m de chez eux. Nous réaffirmons clairement ce principe. Nous continuerons d'agir en ce sens.

**M. Talbi**.- La liste des boîtes qui vont disparaître sur le territoire de la Ville de Bruxelles est reprise dans notre proposition de motion. Elles sont au nombre de 68. De quelle démocratie parlons-nous ? Celle du profit ou celle du service de proximité ?

Si vous partagez l'objectif de notre motion, pourquoi ne pas la voter, comme vous l'avez fait à Molenbeek ? Le PS a voté ce texte à Molenbeek.

**Mme Lalieux**, échevine.- Une motion est envoyée unilatéralement à un CEO. La manière de procéder du Collège a consisté à envoyer un courrier au CEO de bpost lui demandant une cartographie des boîtes rouges postales. Les partis de cette majorité, avec le cdH, ont ouvert le débat là où il fallait le faire, malheureusement avec peu de résultats, devant le ministre fédéral De Croo. Nous estimons qu'une motion est bien moins utile que le mode d'action que le Collège a décidé d'adopter. Nous visons l'efficacité. Je ne pense pas qu'une motion ait jamais eu un quelconque effet sur la

politique menée par l'un ou l'autre CEO.

**M. Hellings**, premier échevin.- D'abord, le Collège a agi en envoyant ledit courrier. Ensuite, le Conseil communal n'est pas la chambre de recours de la Chambre des représentants. Le dernier débat sur ce dossier a eu lieu le 8 janvier à la Chambre. Le député fédéral du PTB qui avait posé une question était absent et n'a donc pas entendu la réponse du ministre De Croo. Il ne revient pas aux Conseillers communaux d'ouvrir ce débat. Le Collège défend bec et ongles le maintien des boîtes postales dont question. Le dialogue est établi avec bpost. L'objectif est que chaque citoyen en zone urbaine se trouve à moins de 500 m d'une boîte postale. Il s'agit d'un objectif écologique, de proximité et de service public. Ce principe est défendu par le Collège et l'ensemble de la majorité.

**Mme El Bakri**.- L'objectif est de faire monter la pression sur bpost. Plus de communes voteront une motion dans ce sens, meilleurs seront les résultats. C'est aussi le rôle du Conseil communal.

**M. Wauters**.- Nous nous abstenons, car nous partageons les arguments avancés.

### **Vote**

**Mme la Présidente**.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**Mme la Présidente**.- La proposition de motion est rejetée.

**Mme la Présidente**.- Je rappelle qu'il est interdit de filmer dans la salle du Conseil.

**Mme El Bakri**.- Non, ce n'est pas interdit par le règlement. Nous attendons toujours que le Collège retransmette les séances du Conseil en direct.

*(Rumeurs)*

**Mevrouw Ampe**.- Mevrouw de voorzitter, een tijdje geleden wees ik erop dat de camera's verdwenen waren. U hebt mij toen geantwoord dat ze tegen eind januari

opnieuw zouden zijn geïnstalleerd. Intussen is het bijna eind februari en zijn de camera's er nog steeds niet. Het College had transparantie beloofd. Ik vraag me af wanneer die er zal zijn. Er is weinig plaats voor publiek in de zaal en het zou dus handig zijn om de zitting op het internet te kunnen volgen.

**De voorzitter**.- Schepen Hellings zal u onmiddellijk een antwoord geven, maar ik wil er toch even op wijzen dat het al een hele tijd geleden is dat we elkaar hebben gesproken. U bent de jongste tijd niet vaak aanwezig geweest. Laten we op dat vlak even transparant zijn. Ik heb u de informatie gegeven waarover ik op het ogenblik van mijn antwoord beschikte.

Uw vraag staat vandaag niet meer op de agenda, maar we hebben ze driemaal verschoven omdat u niet aanwezig was.

**Mevrouw Ampe**.- Ik was wel degelijk aanwezig, maar niet lang genoeg.

**M. Hellings**, premier échevin.- M. Maingain a fait référence à l'article 35 du règlement d'ordre intérieur. Toutefois, notre accord de majorité prévoit clairement que toutes les séances du Conseil communal seront transmises en direct sur notre site web. Tel fut le cas pour notre première réunion. Ce n'est plus le cas, car nous devons lancer un nouveau marché. Dès que le budget aura été adopté, nous ouvrirons un nouveau marché conformément à l'ordonnance régionale sur la transparence et la diffusion des séances des Conseils communaux, laquelle prévoit un sous-titrage automatique. Cela implique donc davantage qu'une simple retransmission et, donc, un budget plus important. Nous avons dès lors décidé de ne plus financer ce dispositif en douzièmes provisoires.

Il ne s'agit donc aucunement de manœuvres dilatoires visant à reporter ladite retransmission, mais de contraintes budgétaires et légales.

**De heer Vanden Borre**.- Ik dank u voor de mededeling dat de vergadering rechtstreeks zal worden uitgezonden. Transparantie is inderdaad belangrijk. Ik wil er echter op wijzen dat er op dit ogenblik nog steeds wordt gefilmd. Tenzij de voorzitter daartoe duidelijk de toestemming geeft, mag er niet meer worden gefilmd.

**Mevrouw Ampe.**- Mevrouw de voorzitter, kunt u het artikel van het reglement voorlezen dat bepaalt dat het verboden is om in deze zaal te filmen?

**De voorzitter.**- Dat zullen we onmiddellijk doen.

**M. Maingain.**- Nous avons négocié ensemble, à l'époque, l'article 35 qui dispose : « Sauf autorisation expresse du Président, il est strictement interdit d'enregistrer ou de filmer une séance du Conseil communal ou de photographier les membres pendant la séance. » La procédure relative aux marchés publics doit être suivie, ce qui peut prendre un peu de temps.

**Mme la Présidente.**- Il faudrait donc que vous introduisiez une demande expresse de pouvoir filmer la séance. Par défaut, filmer est interdit. Il s'agit d'une question de droit à l'image.

**Mme El Bakri.**- Je vous demande donc expressément de pouvoir filmer.

**Mme la Présidente.**- Il vous incombe de demander l'autorisation selon les procédures.

**Mme El Bakri.**- Je prends acte de votre refus.

Parfois, nous nous demandons ce que fait le groupe Ecolo dans cette majorité. Après plus de six mois, aucune avancée n'a été enregistrée.

**M. Hellings,** premier échevin.- Cela fait trois mois que nous sommes en fonction. Je vais vous offrir une calculette !

*(Colloques)*

### **Question orales - Mondelinge vragen**

#### **Interpellation de Mme El Bakri à propos de l'avancement des travaux de la mégaprison de Bruxelles-Haren**

**Mme El Bakri.**- Depuis le début, le projet de construction de la mégaprison sur le territoire de Bruxelles-Haren est extrêmement critiqué par des associations de terrain comme Inter-Environnement Bruxelles ou la Ligue des droits de l'homme, mais aussi par des plateformes citoyennes, des magistrats, des avocats, des travailleurs du milieu carcéral qui se mobilisent contre ce projet insensé.



Insensé sur le plan écologique : destruction de 20 hectares de nature qui abritent plus de 200 espèces végétales pour la construction de 116.000 m<sup>2</sup> de bâtiments.

Insensé sur le plan démocratique : impossibilité pour le monde politique d'accéder aux contrats du consortium, non-publication de l'accord tripartite entre commune, Région et pouvoir fédéral, non-respect des avis d'enquête publique.

Insensé sur le plan des coûts : investissement public de plus de 2 milliards alors que la justice manque de moyens ; coût exorbitant du partenariat public-privé doublé d'une absence d'outils pour évaluer ces montants dans leur intégralité.

La mégaprison, c'est aussi un projet qui suscite des craintes en termes de sécurité, car on ne connaît toujours pas les précautions prises en cas d'incendie et d'évacuation des 1.190 détenus et des 800 membres du personnel carcéral, cela sur un site enclavé et entouré de sites dangereux.

À cela s'ajoute l'entêtement de notre pays dans une politique carcérale inefficace, alors que des pays comme les Pays-Bas et la Suède ferment leurs prisons faute de prisonniers.

Récemment, la première auditrice du Conseil d'État a rendu un avis favorable à l'annulation des permis d'urbanisme et d'environnement octroyés à Cafasso, le consortium chargé de financer, concevoir, construire et assurer la maintenance de la prison. Ce même Conseil d'État pourrait dès lors conclure très prochainement à l'annulation des permis d'environnement et d'urbanisme de la mégaprison. Par peur de voir son permis annulé, le groupe Cafasso a décidé d'avancer la date des travaux et, ainsi, de devancer la décision finale du Conseil d'État.

Les associations de riverains s'opposent à l'avancement des travaux et exigent le report du début des travaux en attendant l'arrêt du Conseil d'État. Elles se sont ainsi mobilisées le 11 février pour bloquer pacifiquement l'accès au chantier en s'attachant aux barrières. Mais très vite, elles ont été confrontées à la police de la zone de Bruxelles qui a arrêté de façon très musclée 80 personnes. Parmi elles, plusieurs ont

témoigné du fait que du matériel ne leur avait pas été restitué et qu'elles avaient été insultées par les forces de l'ordre. Certaines expliquent également qu'elles ont dû voyager à même le sol dans les bus de la police, avec les mains attachées dans le dos.

1. Quelle est la position du Collège face à l'avancement de la date de début des travaux, initialement prévue dans le courant des mois de mars-avril ?
2. Quelle est la position du Collège sur l'impact écologique de la construction d'un tel projet ? Pouvez-vous réaliser un bilan carbone du projet de mégaprison à l'échelle de la commune de Bruxelles ?
3. Dans un souci de transparence envers les citoyens, acceptez-vous de publier l'accord tripartite dans son intégralité ?
4. Si le Conseil d'État annule le permis d'urbanisme, la Ville de Bruxelles va-t-elle imposer un moratoire sur les travaux ? Exigera-t-elle la remise en état des zones dites du Keelbeek et du Teletubbies, ainsi que la remise en place de la rue du Keelbeek ?
5. Pouvez-vous nous transmettre la procédure d'évacuation du site en cas d'accident et publier en intégralité le plan d'évacuation de la mégaprison ?
6. Des ordres ont-ils été donnés à la police de la zone de Bruxelles pour intervenir de manière aussi musclée face à des citoyens mobilisés pacifiquement pour conserver leurs espaces verts ?

**Mme Persoons**, échevine.- Le permis d'urbanisme a été délivré le 24 décembre 2016 par la Région. Le Collège de la Ville a été informé du début des travaux par lettre recommandée en date du 7 février 2018. L'affichage du début des travaux a été réalisé sur place le 9 février par le demandeur conformément au Cobat. Le consortium Cafasso a diffusé un planning des travaux à titre indicatif, mais ce planning n'est pas contraignant. Les travaux en cours sont conformes au permis délivré.

Il y a eu recours en annulation et pas recours en suspension. Les permis d'urbanisme et d'environnement sont par conséquent exécutoires par leur titulaire tant que le

Conseil d'État n'aura pas rendu son arrêt. À ce stade, rien n'empêche donc juridiquement le titulaire du permis de poursuivre le chantier, mais à ses risques et périls. Si le permis est annulé, tout ce qui aura été exécuté l'aura été de manière illégale.

Quelle est la position du Collège sur l'impact écologique de la construction d'un tel projet ? Pouvons-nous réaliser un bilan carbone du projet de mégaprison à l'échelle de la commune de Bruxelles ?

Les incidences du projet et du chantier ont été étudiées dans le cadre de l'étude d'incidences, qui est obligatoire pour une demande de permis d'urbanisme. Le contenu de cette étude d'incidences était consultable par le public lors de l'enquête publique.

Il ne relève pas de nos compétences de réaliser un tel bilan carbone.

Dans un souci de transparence envers les citoyens, acceptons-nous de publier l'accord tripartite dans son intégralité ?

Le département de l'urbanisme n'a pas connaissance d'un tel accord.

Si le Conseil d'État annule le permis d'urbanisme, la Ville de Bruxelles va-t-elle imposer un moratoire sur les travaux ? Exigera-t-elle la remise en état des zones dites du Keelbeek et du Teletubbies, ainsi que la remise en place de la rue du Keelbeek ?

Si le Conseil d'État annule le permis d'urbanisme, les travaux devront être interrompus jusqu'à ce qu'un nouveau permis d'urbanisme soit délivré. C'est la Région qui est l'autorité délivrante, pas la Ville.

**M. le Bourgmestre.**- Le 11 février dernier, au petit matin, une action menée par la plateforme Keelbeek Libre – STOP maxi prison a eu lieu sur le chantier de la future prison de Haren. Cette action qualifiée d'action de désobéissance civile non violente par les organisateurs consistait à empêcher l'accès des ouvriers et des matériaux de construction au chantier. Pour ce faire, plus d'une cinquantaine de manifestants

s'étaient assis sur la chaussée, une dizaine s'étant enchaînés aux grilles d'accès. L'action a été retransmise en direct sur Facebook et la RTBF était sur place.

L'officier de police a tenté, comme d'habitude, de négocier une solution avec les manifestants. Cette manière de faire permet aussi de laisser le temps aux manifestants et de donner une certaine visibilité à leur action - pour preuve le reportage de la RTBF - et d'exprimer leur message. Les négociations restant stériles, il a été ordonné après un certain temps de déloger les manifestants afin de libérer les lieux.

Les personnes enchaînées ont été libérées par une équipe spécialisée, formée pour remplir cette mission sans blesser les manifestants. C'est dans ce cadre qu'il a été mis fin à l'action. Les personnes ne voulant pas bouger, elles ont été arrêtées administrativement. Cette façon d'approcher les manifestations et d'assurer une gestion négociée de l'espace public est décrite dans la circulaire ministérielle OOP41. Elle permet de ne pas creuser de fossé entre les manifestants et les forces de l'ordre qui jouent en pareil cas le rôle de facilitateur pour les manifestants, mais aussi pour les autres usagers de l'espace public en tentant constamment de trouver un équilibre entre les intérêts et les desiderata respectifs.

**Mme El Bakri.**- Le rapport d'incidences a été jugé insuffisant par une série d'organisations. Je rappelle que le Keelbeek remplit une fonction d'épuration de l'air et de l'eau, et d'absorption des eaux de pluie. Je suis étonnée du fait que le groupe Ecolo reste muet dans ce dossier.

Un recours a également été introduit par Inter-Environnement Bruxelles, car les associations dénoncent une violation du plan régional. Vous renvoyez la balle aux niveaux fédéral et régional.

Selon la version des faits qui m'a été rapportée, la police est arrivée très tôt le matin, il n'y a pas eu de négociation avec les manifestants et les arrestations ont été violentes. Certains se sont plaints d'insultes, dont des insultes homophobes. Cela pose

question quant à la manière dont la police de la zone de Bruxelles gère ce genre de mobilisation et dont on négocie avec des citoyens qui se battent depuis plus de cinq ans sur ce dossier.

**Vraag van mevrouw Debaets betreffende het gebruik van stadsbussen door seniorenorganisaties**

**Mevrouw Debaets.**- Verscheidene seniorenorganisaties lieten mij weten dat hun lokale afdelingen niet meer op daguitstap zullen kunnen gaan omdat de gratis stadsbus, waarvan ze in het verleden altijd gebruik konden maken om naar de Ardennen, naar zee of naar musea te gaan, zou worden afgeschaft.

Ik weet niet in hoeverre die informatie klopt, maar het zou alleszins betreurenswaardig zijn als deze organisaties geen gebruik meer zouden kunnen maken van die bus. We weten immers dat het budget van vele senioren zeer beperkt is. Hun pensioen is laag, ze zijn vaak geïsoleerd en beschikken niet over een uitgebreid netwerk. Deelnemen aan het verenigingsleven is belangrijk en af en toe een daguitstap maken, hoort daarbij.

Waar ligt het probleem precies? Hoe komt het dat de Stad hierover nog niet duidelijk heeft gecommuniceerd? De organisaties moeten hun activiteiten lang vooraf plannen en moeten weten of ze nog een beroep kunnen doen op de gratis stadsbussen.

Ik hoop dat de schepen zal kunnen bevestigen dat er snel een oplossing komt voor de Brusselse senioren.

**De heer Hellings,** eerste schepen.- Naast het schoolvervoer biedt de Stad Brussel een zeer gewaardeerde dienst aan de bevolking. Ze stelt namelijk haar voertuigen ter beschikking van verenigingen die op haar grondgebied gevestigd zijn voor de organisatie van evenementen en uitstappen.

Die activiteit wordt geregeld door het gemeentelijk reglement voor het ter beschikking stellen van bussen, goedgekeurd op 21 oktober 2013, dat beschikbaar is

op de website van de Stad.

In antwoord op uw vraag en om een einde te maken aan elke bezorgdheid, kan ik u meedelen dat het College niet van plan is die dienst op de helling te zetten. Vorig jaar hadden we evenwel te maken met een probleem op het vlak van vrije concurrentie, dat zware juridische gevolgen had, onder meer inzake verzekering. De schepen die deze bevoegdheid vroeger uitvoerde, liet het aan mij over om een oplossing te vinden.

Zoals u weet, is het personenvervoer over de weg onderworpen aan voorschriften betreffende de toegang tot het beroep en de toegang tot de markt. De FOD Mobiliteit overweegt in een recente interpretatie dat het incidentele personenvervoer door de gemeentelijke bus aan deze voorschriften ontsnapt op voorwaarde dat er een reële en vaste band bestaat tussen de vervoerder en de vervoerde personen. De actualiteit toont helaas aan dat een busongeval tragische gevolgen kan hebben en de Stad is zeker niet van plan zich bloot te stellen aan de burgerlijke en strafrechtelijke gevolgen die het illegale transport van personen zou kunnen meebrengen.

Het nieuwe College heeft dus zijn verantwoordelijkheid genomen en heeft er tegelijkertijd voor gezorgd dat de engagementen zullen worden nageleefd, en dat de aanvragen op dezelfde manier als voorheen zullen worden behandeld.

Voor de groepen die niet verbonden zijn met de Stad door een reële en vaste band, wenden wij ons reeds enkele dagen tot de jaarlijkse opdrachtnemer van de overheidsopdracht van het personenvervoer per bus. Die opdrachtnemer heeft natuurlijk een communautaire vergunning voor het vervoer van passagiers, afgeleverd door de FOD Mobiliteit en Vervoer.

Deze aangelegenheid werd prioritair behandeld en er werd recentelijk een oplossing gevonden. Het is daarom normaal dat de informatie waarover het lid beschikt, niet langer up-to-date is. De administratie bevestigt momenteel het engagement van het College om deze dienst zoals voorheen te blijven verlenen.

Het gemeentelijk reglement van 2013 bevat voor het ter beschikking stellen van

bussen evenwel een reeks voorwaarden, waaronder de beschikbaarheid en de planning. Dezelfde criteria worden toegepast in 2019 en meegedeeld aan de verenigingen.

**Mevrouw Debaets**.- Ik dank de schepen voor het antwoord, maar de problematiek is blijkbaar ernstiger dan ik dacht.

Ik dacht dat we te maken hadden met een misverstand, maar nu heb ik de indruk dat alle ritten gedurende de vorige legislatuur niet conform het reglement werden uitgevoerd. Ik begrijp dat het College zich niet wil blootstellen aan strafrechtelijke en burgerlijke procedures. De marktgunning moet uiteraard conform zijn. Moet ik uit het antwoord van de schepen concluderen dat dit de voorbije zes jaar niet het geval was?

**De heer Hellings**, eerste schepen.- Zoals ik heb gezegd, hanteert de FOD Mobiliteit een nieuwe juridische interpretatie. Dat zijn we te weten gekomen naar aanleiding van een vraag van een volksvertegenwoordiger aan minister Bellot.

**Mevrouw Debaets**.- Sedert wanneer weet het College dat de nieuwe interpretatie strikter is? Heeft het vorige College mensen op een niet-reglementaire manier vervoerd?

**De heer Hellings**, eerste schepen.- Op die vraag heb ik geen antwoord.

**Mevrouw Debaets**.- Ik kan toch moeilijk geloven dat het vorige College daarvan niet op de hoogte was.

**De heer Hellings**, eerste schepen.- Het is een nieuwe interpretatie van de FOD Mobiliteit. Dat weten we nu en we werken aan een oplossing.

**Mevrouw Debaets**.- Kan de schepen mij meedelen wanneer de seniorenorganisaties op de hoogte zullen worden gebracht?

**De heer Hellings**, eerste schepen.- De diensten zijn daar nu mee bezig.

**Vraag van de heer Vanden Borre betreffende de openingstijden van de zwembaden van de Stad, in het bijzonder gelet op de sluiting van zwembaden in andere Brusselse gemeenten voor renovatiewerken**

**De heer Vanden Borre.**- Mevrouw de voorzitter, in het meerderheidsakkoord staat: "De Stad stemt de uurregelingen van de sportinfrastructuur af op de behoeften van de burgers. Ze verruimt de openingstijden van de sportcomplexen en de drie gemeentelijke zwembaden, in het bijzonder buiten de gebruikelijke werkuren (vakanties, weekends en avonden). In dit kader neemt de Stad contact op met het Gewest en de aangrenzende gemeenten om aan alle Brusselaars geïntegreerde en gecoördineerde diensten te bieden." Een mooi engagement.

Het zwembad Victor Boin van Sint-Gillis is minstens tot 2022 dicht, het gemeentelijk zwembad van Elsene is voor onbepaalde tijd dicht en Sportcity in Sint-Pieters-Woluwe is dicht tot eind 2019. Daarnaast zijn er de aanslepende renovatiewerken aan het zwembad van Schaarbeek, dat sinds 2017 dicht is. Ik heb onlangs evenwel vernomen dat het zwembad van Sint-Joost op 6 mei aanstaande opnieuw zou openen. De sluiting van alle genoemde zwembaden zorgt in elk geval voor extra druk op de andere Brusselse zwembaden. De timing lijkt me bijzonder ongelukkig en getuigt van weinig overleg op het niveau van het Gewest.

Werd hierover overleg gepleegd met de bevoegde Gewestelijke staatssecretaris voor gemeentelijke sportinfrastructuur, Fadila Laanan van de PS en met de burgemeesters van de betrokken gemeenten, aangezien dit een impact zal hebben op de Brusselse zwembaden? Zo ja, welke afspraken werden er gemaakt?

Zal de Stad maatregelen nemen door infrastructuur ter beschikking te stellen, zodat minstens de zwemlessen van de kinderen van de scholen in de getroffen gemeenten behouden kunnen blijven?

Zal de Stad daarenboven, zoals aangekondigd in het meerderheidsakkoord, de drie gemeentelijke zwembaden langer open houden, in het bijzonder buiten de normale



werkuren, namelijk tijdens de vakantie, in het weekend en 's avonds? Zo ja, wanneer zullen de openingsuren worden aangepast?

**De heer Hellings**, eerste schepen.- Mevrouw de voorzitter, de Stad Brussel is de enige gemeente in het Brussels Gewest die drie zwembaden telt. Dat is een belangrijke vaststelling.

De gelijktijdige sluiting van de zwembaden in de naburige gemeenten voor al dan niet lange periodes vormt een reëel probleem op Gewestelijk niveau. Ik kan bevestigen dat de capaciteit van de drie zwembaden van de Stad Brussel nu al niet toelaat om alle scholen van het grondgebied van de Stad te ontvangen en dat voorrang wordt gegeven aan de scholen van de Stad Brussel. Ik wil er echter op wijzen dat in 2018 de openingsuren werden uitgebreid, rekening houdend met de feitelijke instroom per zwembad, de leefstijlen in de betrokken wijken en het profiel van de zwemmers per zwembad. Concreet heeft deze uitbreiding toegelaten om onze infrastructuur per week elf uur langer open te stellen. Ondanks deze uitbreiding is de bezettingsgraad, zelfs tijdens de schooluren, honderd procent. Onze zwembaden worden van nature reeds intensief uitgbaat. Zoals het in het meerderheidsakkoord staat, zullen de openingstijden verder worden uitgebreid om aan de toenemende vraag te voldoen. We weten dat dit geen betrekking heeft op de schooluren, tijdens dewelke zwembaden open zijn, en we moeten ook rekening houden met de technische en materiële aspecten. Zo moet onder andere de hygiëne van de zwembaden worden gegarandeerd. Dit vereist extra personeel en dus een verhoging van het budget, wat u zult merken in de begroting die we na de krokusvakantie zullen bespreken. Het is echter duidelijk dat noch de zwembaden, noch de openingstijden kunnen worden uitgebreid en dat de aanpassingen die we kunnen vinden, het probleem van de zwembaden in Brussel niet oplost.

Ik maak graag van de gelegenheid gebruik om duidelijk te maken dat de Stad haar zwembadenpatrimonium goed beheert. De voorbije jaren zijn er in drie locaties vier

renovaties en onderhoudswerkzaamheden uitgevoerd. Ik herinner eraan dat de renovatiewerken in Laken in 2018 werden voltooid. Ook het zwembad van Neder-Over-Heembeek werd gerenoveerd, onder andere de dakbedekking en de dakgoten, en de voegen en tegels van de baden. Een ultraviolet waterzuiveringssysteem werd in deze twee baden evenals in de baden van het centrum geïnstalleerd om de hygiëne in de zwembaden te garanderen met een minimum aan agressieve producten. De veiligheid van het zwembad van Laken werd verhoogd door de plaatsing van veiligheidscamera's en anti-inbraakhekken. Er zijn ook grootschalige werken gepland, niet alleen om de capaciteit voor het onthaal van het publiek in de Brusselse zwembaden te behouden, maar om ze nog te vergroten. In de baden van het centrum zullen binnenkort reparaties aan de constructies van gewapend beton in de kelders worden uitgevoerd. Die werken zijn gepland in 2019 en 2020. Binnenkort zal er ook een studie worden uitgevoerd met het oog op de algehele renovatie van het gebouw, de baden, gemeenschappelijke douches, kleedkamers, sportzaal, cafetaria enz. Tevens zullen er een dojo, een verenigingsruimte en een fitnessruimte worden gebouwd. Daarnaast zijn er de noodzakelijke reparaties. De doelstelling is te voorkomen dat een van onze infrastructures moet sluiten. Er zullen dus geen zwembaden sluiten, of hoogstens voor een zeer korte periode. Soms is een technische sluiting noodzakelijk voor bepaalde zeer specifieke werken.

Ten slotte heb ik de staatssecretaris geschreven om verslag uit te brengen over de situatie en aan te geven dat wij tot haar beschikking staan om deel te nemen aan een overleg met de andere gemeenten om, voor zover mogelijk, oplossingen te zoeken.

**De heer Vanden Borre**.- Mevrouw de voorzitter, ik dank de schepen voor zijn antwoord. Ik stel vast dat er geen bereidheid bestaat om de scholen van andere gemeenten uit de nood te helpen. Dat is bijzonder jammer. Ik begrijp wel dat die gemeenten verantwoordelijk zijn voor de problemen die ze hebben gecreëerd, maar gelet op de noodsituatie zou de Stad Brussel toch een handje kunnen toesteken om ervoor te zorgen dat de kinderen de zwemlessen niet hoeven te missen. Volgens mij

moet het mogelijk zijn om mits een aantal verschuivingen mogelijkheden te bieden.

Iedereen beseft wel degelijk dat de sluitingen een groot probleem vormen. Dat is al jarenlang het geval. De schepen zegt dat er nog geen overleg heeft plaatsgevonden. Ik vraag mij af wat mevrouw Laanan op Gewestelijk niveau dan eigenlijk uitvoert als er nog geen overleg is geweest over een probleem dat al jaren aansleept en heel veel burgers aanbelangt.

Ik kreeg geen antwoord op de vraag over het langer openhouden van de bestaande zwembaden. Er moet zo snel mogelijk duidelijkheid komen. Ik herhaal dat ik het engagement in het meerderheidsakkoord toejuich, maar ik wijs erop dat het zwembad van het centrum noch dat van Laken op zondag geopend zijn. De zwembaden zouden minstens één of twee dagen per week langer dan tot 19 uur moeten geopend zijn. Het moet toch mogelijk zijn om een zwembad tot 21 uur of tot 22 uur open te houden. Heel wat sportieve werkende mensen zouden daarbij gebaat zijn en het zou de uitstraling van de Stad Brussel ten goede komen. Dat is geen onoverkomelijk probleem.

Ten slotte stel ik vast dat de tarieven nog steeds gedifferentieerd zijn. Dat is een archaische situatie. Waarom moet er een onderscheid worden gemaakt tussen inwoners van Brussel en die van de andere gemeenten? Gelet op de grillige vorm van het Gewest is dat niet meer aanvaardbaar. Wie twee straten verder woont, moet meer betalen om te gaan zwemmen. Ik pleit voor een herziening van de tariefstructuur, met een eenvormig tarief ongeacht de woonplaats.

**De heer Hellings**, eerste schepen.- *Just show me the money.* We zullen het daarover hebben bij de bespreking van de begroting.

**Question de M. Wauters concernant les structures mises en place par les écoles de la Ville de Bruxelles en cas de soupçon de maltraitance des enfants**

**M. Wauters**.- Il m'est revenu par des professeurs ou éducateurs s'occupant d'activités

de bien-être au sein des écoles de la Ville de Bruxelles que dans le cadre de leur travail, ils sont amenés à constater de plus en plus souvent que des enfants vivent des situations compliquées en famille. Ces problèmes peuvent aller jusqu'à soupçonner des actes de maltraitance. Une personne me disait que vu l'augmentation des cas, cela devenait un véritable problème de santé publique.

Face à ces constats, les professeurs, animateurs, éducateurs... se sentent bien démunis quant aux mesures à prendre, comme s'ils étaient en situation de non-assistance à personne en danger. Ils sentent la nécessité de ne pas laisser les choses en l'état, mais ne savent bien souvent pas à qui s'adresser pour tenter de régler les problèmes.

Qu'est-il mis en place par l'instruction publique de la Ville de Bruxelles en cas de soupçon de maltraitance d'enfant ? On imagine bien un travail de collaboration avec les centres PMS. Comment cela s'articule-t-il ?

Une structure de médiation familiale à partir des écoles existe-t-elle ? Dans l'affirmative, avez-vous une idée du pourcentage de cas suivis par cette structure ? Des informations précises et pratiques permettant aux professeurs et éducateurs de réagir rapidement sont-elles diffusées largement ? De quelle manière sont-elles mises à la disposition du personnel enseignant et encadrant ?

**Mme Hariche**, échevine.- Je précise que nous abordons la question sous deux angles : une approche à visée collective et une prise en charge individuelle. Sur le plan collectif, la prévention des situations de maltraitance intervient à de nombreux niveaux. Par exemple, le sujet est abordé dans les animations EVRAS dès la maternelle et centrée sur la question du corps, la limite du moi, du non-moi, des relations aux autres. Plusieurs centres PMS abordent également cette question à l'occasion de « cafés parents » dans les écoles ou lors de concertations avec les équipes éducatives. Des animations plus ciblées peuvent également être organisées par des équipes tridisciplinaires à la suite d'un événement particulier ou dans le cadre d'un projet spécifique à l'école. Toutes ces interventions ont pour objectif de se

compléter et visent plus largement à favoriser la libération de la parole.

S'agissant de la prise en charge individuelle, les centres PMS inscrivent leur action dans le cadre du décret du 12 mai 2004 et sont dans l'obligation légale d'agir. La concertation de tous les acteurs est spécifiquement privilégiée, notamment avec les centres PMS, le Service de promotion de la santé à l'école (PSE), mais aussi le centre Sésame, un centre de santé mentale qui prend en charge les situations individuelles.

Dans le cas de soupçon ou de détection de maltraitance, les enseignants ou auxiliaires d'éducation ont le devoir d'informer leur direction qui, à son tour, en informe immédiatement le centre PMS. Nos agents sont informés de cette procédure et nous sommes en train de confectionner des fiches « cas d'urgence » afin de nous assurer que la procédure est bien suivie et que l'information circule bien.

Les centres PMS ont l'obligation d'agir, mais ils n'ont pas d'obligation de dénoncer la situation à la justice ni d'interpeller une instance en particulier. Ils réagissent au cas par cas.

L'évaluation de la situation et de sa gravité est essentielle. Nos agents sont habilités et aptes à la réaliser. En pareil cas, ils demandent automatiquement à rencontrer les parents. La forme et la nature de la prise en charge sont examinées au cas par cas et dépendent du lien créé autour de la question, de la situation concrète, de l'acceptation ou du degré de déni éventuel si les auteurs présumés ne s'inscrivent pas dans une dynamique d'amélioration.

Il faut relever que de manière générale, les blessures et les traces physiques ne sont pas majoritaires, alors que la violence psychologique est souvent présente. Si des traces physiques sont observables, un constat est toujours dressé par le médecin du PSE. Dans les cas de situation grave, la protection immédiate de l'élève est la priorité. Dans ce cas, l'équipe amène directement l'enfant à SOS Enfants qui travaille en étroite collaboration avec l'hôpital Saint-Pierre. Nos équipes sont parfois amenées à

accompagner les élèves, parfois tard dans la soirée, et à les mettre sous protection. Il arrive que l'enfant soit hospitalisé ou placé. Nous enregistrons une vingtaine de ces cas par an.

Outre nos services internes regroupés au sein du Service prévention-orientation-santé (SPOS), nous travaillons en étroite collaboration avec diverses institutions : SAJ, SPJ, SOS Enfants, nos hôpitaux publics (en particulier l'hôpital Saint-Pierre), cela en fonction des situations et des nécessités.

Une action plus sous-jacente, mais tout aussi importante, menée par les centres PMS dans ces cas consiste à intervenir auprès de l'école, des enseignants, des directions et des éducateurs pour mettre le sentiment d'urgence en perspective du contexte ou leur expliquer le sens de ce qui est mis en place, cela dans le strict respect du secret professionnel.

Enfin, nous veillons à sensibiliser et à former les agents du SPOS à cette matière avec le concours d'organismes spécialisés. Par exemple, l'inspection organise mercredi prochain un séminaire de travail avec des agents de tous les centres PMS sur le thème de la maltraitance. Les représentants de SOS Enfants viendront discuter de la problématique avec les équipes et animeront des échanges qui auront pour objectif d'analyser leur action en la matière, de répondre aux questions et de renforcer leurs pratiques dans ce champ spécifique.

**M. Wauters.**- Vous avez rappelé qu'en pareils cas, les effets psychologiques étaient souvent bien plus importants que les traces physiques, et que cela pouvait avoir des conséquences sur les relations de l'enfant à l'école et sur sa capacité de suivre une scolarité normale. Il m'a semblé que certains acteurs de l'éducation étaient démunis face à certaines situations.

Le suivi psychologique et pratique organisé par le centre PMS l'est-il aussi avec les

familles ? Existe-t-il une médiation ?

**Mme Hariche**, échevine.- Oui. Les centres PMS convoquent immédiatement les parents, mais ils ne prennent pas directement la situation en charge. Ils élaborent un plan et, ensuite, c'est le centre de santé mentale Sésame ou d'autres organismes avec lesquels nous avons l'habitude de travailler qui prennent le relais.

**M. Wauters**.- C'est une matière importante qui mérite d'être suivie. Je me réjouis de la confection desdites fiches, car les premiers à pouvoir identifier une situation particulière, ce sont ceux qui travaillent avec les enfants. En mettant l'accent sur ce point, nous pourrions soulager beaucoup de situations de détresse.

### **Prochaines séances**

Lundi 11 mars 2019 (examen des budgets 2019 Régie foncière, CPAS, Ville)

À 15 h : sections réunies

À 16 heures 30 : séance publique

Vendredi 15 mars 2019

À partir de 14 heures : sections ordinaires (préparation séance de la séance du 18 mars)

Lundi 18 mars 2019 (séance ordinaire)

À 16 heures : séance publique suivie d'un comité secret

**M. le Président**.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 19h30.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 19h30.*